AVERTISSEMENTS AGRICOLES

DLP - 2 - 9 - 69 959375

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE

EDITION DE LA STATION DES PAYS DE LA LOIRE ANGERS
(MAINE & LOIRE, LOIRE-ATLANTIQUE, SARTHE, VENDÉE, MAYENNE) VIENNE-DEUX-SEVRES

Tél. 88-30-34
88-06-15
Poste 571

ABONNEMENT ANNUEL
25 F.

Régisseur de recettes de la D.D. A. - Protection des Végétaux - Cité Administrative, rue Dupetit-Thouars - ANGERS
C. C. P. Nantes 86-04-02

AVERTISSEMENTS - ARBRES FRUITIERS

Carpocapse des poires et des pommes - Le deuxième vol du Carpocapse n'est pas terminé et des pontes ont encore été déposées dans certaines régions pendant la deuxième décade d'Août. Elles doivent arriver à éclosion prochainement. En conséquence :

- dans les vergers des départements de Maine-et-Loire, Loire-Atlantique, Vendée, Vienne et Deux-Sèvres, sauf la région de la Gâtine, dans lesquels le traitement conseillé dans la note du 7 Août n'a pas été renouvelé à la suite des pluies, il y a lieu d'effectuer une nouvelle application immédiate. Dans les vergers de ces départements où la protection a été renouvelée à la suite des pluies, il est inutile d'intervenir à nouveau.
- dans les vergers de la région de la Gâtine dans les Deux-Sèvres, il est inutile d'effectuer un nouveau traitement.

Respecter scrupuleusement la législation en vigueur concernant les délais d'emploi des insecticides avant la récolte (voir bulletin n° 101 de Février 1969).

INFORMATIONS -

Tavelures du poirier et du pommier et maladies de conservation - On pourra profiter du traitement dirigé contre le Carpocapse pour lutter contre ces affections.

Araignée rouge - On enregistre une recrudescence de l'activité de ce parasite dont il y a lieu de se méfier. Dans les vergers où sa présence aura été repérée, on pourra profiter du traitement dirigé contre le Carpocapse pour le combattre.

AVERTISSEMENTS - VIGNE

Black-rot - Dans le vignoble du Haut-Poitou (Neuville de Poitou), les taches qui existent dans la majorité des parcelles laissent subsister un risque d'attaque si des pluies survenaient et des dégâts sur grappes ont été enregistrés localement dans des vignes mal protégées. La protection assurée par le traitement conseillé dans la note du 7 Août va devenir insuffisante. Il y a donc lieu d'effectuer un nouveau traitement très soigné dans les tout derniers jours de la semaine du 1er au 6 Septembre.

CULTURES LEGUMIERES

Teigne du poireau - Effectuer un traitement dès réception de cette note.

L'Inspecteur de la Protection des Végétaux : J. DIXMERAS.

Les Contrôleurs chargés des Avertissements Agricoles : R.GEOFFRION - J.BOUCHET.

Tirage du 28 AOUT 1969

Imprimerie de la Station d'Angers - *Directeur-Gérant : L. BOUYX*